



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/011
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située route du Noroît sur la commune d'Oudalle, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4677 et en vue de l'implantation d'une activité industrialo-portuaire.

A l'issue de la procédure de publicité, la société SGS FRANCE immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 552 031 650 et ayant son siège social 29 avenue Aristide Briand – 94110 ARCUEIL est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la société SGS FRANCE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire (COT) n° 21-058 portant sur la dépendance susvisée le 05/02/2021.

Description de la dépendance : mise à disposition d'une parcelle de terrain d'une surface de 9 575 m² environ située route du Noroît sur la commune d'Oudalle pour l'implantation et l'exploitation d'un laboratoire d'analyse de produits pétrochimiques et de bureaux administratifs.

Durée de la convention : 30 ans à compter du 01/01/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-058 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.